

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 15 mai 2020

3^{ème} Commission

N° CP-2020-5-3-4

Service instructeur

DIR - Pôle gestion domaines et finances

Service consulté

Direction des Finances

ROUTES DEPARTEMENTALES AFFECTATIONS ET DESAFFECTATIONS D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME (PROGRAMMES A111, A132 ET A134)

Résumé : Dans le cadre du présent rapport et selon le règlement financier dans son article 9.6, il vous est proposé de procéder à l'ajustement d'affectations et de désaffectations par opération sur les programmes :

- A111 « Constructions neuves et travaux sur les routes départementales » (100 000,00 €) ;
- A132 « Calibrage sur les routes départementales » (-1 038,11 €) ;
- A134 « Constructions et rénovations d'ouvrages d'art sur les routes départementales » (300 000,00 €).

1) Programme A111 – Constructions neuves et travaux sur les routes départementales :

Dans le cadre des autorisations de programme votées par l'Assemblée Départementale pour chaque millésime du programme A111, les affectations et désaffectations par opérations doivent faire l'objet d'ajustements afin de tenir compte des besoins nécessaires à la réalisation de constructions neuves et de travaux sur les routes départementales.

Le montant total de l'ajustement s'élève **100 000,00 €** sur le programme A111, détaillé dans le tableau joint au présent rapport (annexe 1).

2) Programme A132 – Calibrage sur les routes départementales :

Dans le cadre des autorisations de programme votées par l'Assemblée Départementale pour chaque millésime du programme A132, les affectations et désaffectations par opérations doivent faire l'objet d'ajustements afin de tenir compte des besoins nécessaires aux travaux de calibrage sur les routes départementales.

Le montant total de l'ajustement s'élève -**1 038,11 €** sur le programme A132, détaillé dans le tableau joint au présent rapport (annexe 2).

3) Programme A134 – Constructions et rénovations d'ouvrages d'art sur les routes départementales :

Dans le cadre des autorisations de programme votées par l'Assemblée Départementale pour chaque millésime du programme A134, les affectations et désaffectations par opérations doivent faire l'objet d'ajustements afin de tenir compte des besoins nécessaires à la construction et à la rénovation d'ouvrages d'art sur les routes départementales.

Le montant total de l'ajustement s'élève à **300 000,00 €** sur le programme A134, détaillé dans le tableau joint au présent rapport (annexe 3).

Je vous propose de bien vouloir :

- Affecter et désaffecter les montants par millésime d'autorisations de programme indiqués dans les tableaux joints en annexes au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT